



Genève, le 18 février 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

Accord trouvé entre les partenaires sociaux dans le commerce de détail

Le conseiller d'Etat Mauro Poggia, chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) a œuvré activement en faveur de la reprise du dialogue social dans le secteur du commerce de détail. Il a mis en place un processus de modération qui a permis de trouver un accord entre l'ensemble des partenaires sociaux du secteur du commerce de détail. Un protocole d'accord est ainsi signé, ce jour, par la Fédération du commerce genevois (FCG), la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE), le Trade Club, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), le syndicat UNIA et la Société des employés de commerce (SEC). Il fixe un processus ambitieux de reprise du dialogue social et d'initiation d'un travail paritaire ayant pour objectif de trouver des réponses adéquates face aux problématiques multiples que le secteur du commerce de détail doit aujourd'hui affronter tant du point de vue des enjeux économiques que de la réglementation des conditions de travail.

Rappelons que depuis le 1^{er} juillet 2017, le secteur du commerce de détail n'était plus couvert par une convention collective de travail (CCT). Or, ce secteur est particulièrement exposé à la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale. Le conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), composé par des représentants de l'Etat, des organisations patronales et des syndicats, a dès lors sollicité la mise en place d'un contrat-type de travail (CTT) qui fixe les salaires minimaux applicables pour le secteur du commerce de détail. Un CTT permet de mettre en place un filet de sécurité, mais il n'offre jamais le niveau de protection, d'une CCT. Les commerçants genevois se trouvent par ailleurs dans une situation économique difficile, notamment en raison de la forte concurrence provoquée par la vente en ligne et les achats transfrontaliers.

Reprise du dialogue social dans le commerce de détail

Le protocole d'accord permet la reprise d'un travail paritaire dans un cadre sécurisé dont les principaux éléments sont les suivants :

- Les horaires d'ouverture des magasins ne sont pas modifiés durant l'année 2020;
- Les syndicats SIT et UNIA adhèrent à la CCT cadre du secteur du commerce de détail initialement négociée entre la FCG, la NODE, le Trade Club et la SEC;
- Le CTT reste en vigueur afin de continuer à couvrir les entreprises non signataires de la CCT;
- Les salaires de la CCT cadre sont adaptés aux salaires actuellement fixés dans le CTT;
- Les partenaires sociaux mettent en place une commission paritaire chargée de garantir l'application de la CCT cadre et entament immédiatement des négociations concernant

une future CCT et un futur cadre d'horaires d'ouverture des magasins. Cette future CCT sera étendue et s'appliquera donc non seulement aux signataires, mais à l'ensemble des commerces et des salariés de ce secteur;

- Les partenaires sociaux ont par ailleurs fixé les modalités et les échéances du processus de négociation, ainsi que les droits d'information des syndicats et associations professionnelles envers les salarié-e-s de la branche.

Le Conseiller d'Etat, M. Mauro Poggia se félicite, avec les partenaires sociaux, de l'aboutissement de ce protocole d'accord qui permet aujourd'hui, non seulement de renouveler le dialogue social dans un secteur particulièrement sensible, mais qui ouvre la voie à la construction de solutions nouvelles permettant de faire face aux évolutions du commerce de détail tout en garantissant la protection des travailleuses et travailleurs ainsi qu'une saine concurrence.

[Protocole d'accord](#)

Pour plus d'informations:

Pour le DSES:

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, T. +41 79 935 86 75*

Pour la délégation patronale:

- *FCG : Mme Sophie Dubuis, présidente, T. +41 79 359 54 50*
- *NODE : M. Yves Menoud, secrétaire patronal, T. +41 22 338 27 27*
- *Trade Club : M. Pascal Vandenberghe, président, T. +41 79 474 81 17*

Pour les syndicats genevois:

- *UNIA : M. Alessandro Pelizzari, secrétaire régional, T. +41 79 817 29 04*
- *SIT : M. Davide De Filippo, co-secrétaire général, T. +41 22 818 03 83*

Pour la SEC:

- *Mme Nicole de Cerjat, responsable du service juridique et du partenariat social en Suisse romande, T. +41 32 721 21 56*